

(A)

(N° 33.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1873.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1873.

(Voir les N°s 36 et 45 de la Chambre des Représentants et le N° 29 du Sénat.)

Présents : MM. le Comte LOUIS DE MÉRODE, GRANDGAGNAGE, le Baron DE SÉLYS  
LONGCHAMPS, et d'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Département de l'Intérieur réclame un crédit supplémentaire de fr. 575,773-19 pour diverses dépenses relatives à l'enseignement qui n'ont pu être couvertes par les crédits alloués aux Budgets.

Les premiers articles sont relatifs aux frais d'examen, qui ont été plus élevés que les prévisions, parce que le nombre des récipiendaires a été plus considérable que les années précédentes.

D'autres concernent les bourses accordées aux élèves-instituteurs et institutrices ainsi que des bourses de noviciat.

Enfin, par suite des besoins du service des écoles primaires et des sacrifices que se sont imposés les communes et les provinces, le Département de l'Intérieur réclame pour cet objet un supplément de fr. 478,877-89.

La Commission de l'Intérieur regrette de voir se perpétuer le système des crédits supplémentaires, et elle témoigne le désir qu'il ne se reproduise plus à l'avenir; cependant, par 3 voix et une abstention, elle a l'honneur de proposer au Sénat d'approuver le Projet de Loi qui lui est soumis.

*Le Président-Rapporteur,*  
J J. D'OMALIUS.